

REPRISE FONCTIONNEMENT HABITUEL POUR LE TRANSFERT DES PATIENTS DECÉDÉS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA CHAMBRE MORTUAIRE

Un fonctionnement habituel concernant le transfert des patients décédés vers la chambre mortuaire en dehors des ses heures d'ouverture est rétabli à compter du **03/07/2020**.

➤ EN CAS DE DECES EN SERVICE DE SOINS DU SITE HCC

LES PATIENTS NON COVID 19+ décédés en dehors des heures d'ouverture de la chambre mortuaire* pourront à nouveau être transférés dans le local attente lit par le service des transports.

La « Procédure de préparation du corps avant transfert à la chambre mortuaire » est applicable.

LES PATIENTS COVID19+ décédés en dehors des heures d'ouverture de la chambre mortuaire* seront également transférés dans le local attente lit par le service des transports. Les lits seront placés dans la zone réservée à cet effet (identifiée au sol).

Le protocole de « Prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le sars-cov-2 » doit alors obligatoirement être appliqué.

*Les horaires d'ouverture de la chambre mortuaire sont :

- Du lundi au vendredi : de 7h à 18h
- Le samedi : de 7h à 12h et de 14h à 17h
- Le dimanche : de 9h à 12h et de 14h à 17h

➤ EN CAS DE DECES EN SERVICE DE SOINS DU CPA

Les patients décédés seront acheminés dans le local de transit du CPA en attente du transfert vers la chambre mortuaire des HCC.

La procédure « Conduite à tenir en cas de décès au centre pour personnes âgées » est à nouveau applicable.